



# Processus de sélection 2025

## Équipe Québec

### Jeunesse

## Version préliminaire en date du 19 décembre 2024

---

### Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec et Natation Artistique Canada pour l'année 2024-2025;
- Être né en 2010, 2011 ou 2012 ;
- Être éligible à une identification Espoir, Élite ou Relève;
- Avoir participé à tous les camps préparatoires (2) à la sélection de l'équipe du Québec Jeunesse et avoir complété l'entièreté des étapes du processus de sélection.
- Détenir un passeport canadien valide jusqu'au 24 novembre 2025.

Des entraînements peuvent avoir lieu virtuellement et de fin de semaine.

Les athlètes sélectionné.es doivent être disponibles et disposé.es à s'entraîner lors des camps d'entraînement qui auront lieu du 23 juin au 14 juillet 2025.

Ainsi qu'à la compétition SYNC du 15 au 21 juillet 2025 en Alberta.

Par la suite, advenant le classement conformément au processus de sélection de Natation Artistique Canada, les athlètes pourraient être admissibles à une compétition internationale et des semaines de camp d'entraînement supplémentaires. Les athlètes doivent donc être disponibles jusqu'à la fin du mois d'août :

- Championnat du monde de la jeunesse, en Grèce du 24 au 31 août 2025 (s'il y a lieu);  
ou
- Autre possibilité de compétition internationale en août, si possible.

Plus de détails sont à venir.

### Autorité pour la sélection

La codirection générale de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou-te-s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- La coordonnatrice de l'UPE de Natation Artistique Québec ;
- L'équipe d'entraîneur-e-s de l'équipe du Québec Jeunesse;
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de la coordonnatrice de l'unité provinciale d'entraînement.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.

## **Processus de sélection**

Le processus de sélection se déroule en 5 phases :

| <b>Phases</b>  | <b>(%)</b> |
|--|------------|
| Phase 1 : Participation au Championnat de sélection 2025<br>• Résultat des figures imposées  | 5          |
| Phase 2 : Participation au Championnat de qualification 2025<br>• Résultat des figures imposées  | 10         |
| Phase 3 : Participation au Championnat Canadien 2025<br>• Résultats des figures imposées   | 15         |
| Phase 4 : Camp préparatoire #2<br>• Résultat des figures imposées  | 10         |
| Phase 5 : Camp d'évaluation et sélection des Équipes du Québec 2025<br>• Évaluation à sec<br>• Capacité athlétique dans l'eau<br>• Évaluation routine d'équipe | 60         |

### Détails de la phase 5

#### **Phase 5 : Processus de sélection sur invitation de NAQ**

- Évaluation a sec (5%) :
  - Lors du camp d'évaluation en juin
  - Contenu détaillé sera fourni en annexe ultérieurement sur la page de l'événement
- Capacité athlétique dans l'eau (5%)
  - Lors du camp d'évaluation en juin
  - Contenu détaillé sera fourni en annexe ultérieurement sur la page de l'événement
- Évaluation routine d'équipe (50%)
  - Lors du camp d'évaluation en juin

Les athlètes doivent obligatoirement participer aux phases 1-2-3-4 afin de participer à la phase 5.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

Aucun frais de participation n'est exigé afin de prendre part au processus de sélection. Toutefois, les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant-e-s.

Un frais de participation de **80\$** est exigé afin de prendre part au processus de sélection.

En cas d'égalité, le résultat total de la routine d'équipe de la phase 5 servira de bris d'égalité.

Les grilles d'évaluation des habiletés et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur-e-s via la page attitrée du site internet, préalablement à la tenue du camp d'évaluation.

### **Sélection des 10 athlètes qui composeront l'équipe du Québec**

À la suite de la journée d'évaluation (phase 5), le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 10 athlètes qui participeront au camp d'entraînement et aux activités de l'équipe du Québec 2025.

### **Critères d'engagement**

#### **L'athlète s'engage à :**

- Conserver sa forme physique ;
- Conserver sa flexibilité ;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement ;
- Prendre part à chacun des camps préparatoires (2 camps, dates à venir) et prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires ;
- Être disponible pour s'entraîner pendant toute la saison estivale;
- Respecter le contrat, le code de conduite et le code d'éthique.

#### **Les parents de l'athlète s'engagent à :**

- Bénévolat : Donner 2 semaines de disponibilités comme bénévoles (parents chaperons, déplacements, etc.).
  - 1 adulte par athlète
  - Doit être affilié comme bénévole et avoir une vérification des antécédents judiciaires valide via la plateforme d'affiliation de NAQ et le lien MyBackcheck fourni.
  - Nous fournir la preuve d'assurance automobile et une copie du permis de conduire valide
- Respecter le code de conduite des parents

## **Sélection des solo, duos et duo mixte**

- Phase 1 - Championnat de sélection (10% de la note de championnat)
- Phase 2 - Championnat de qualification (35% de la note de championnat)
- Phase 3 - Championnat Canadien (55% de la note de championnat)

$$\textit{Pointage phase 1} + \textit{Pointage phase 2} + \textit{Pointage phase 3} = \textit{Pointage final}$$

Le meilleur pointage final à la suite des phases 1-2-3 sera sélectionné pour représenter le Québec à la compétition.

Dans le cas où un duo intact ne soit pas sélectionné parmi l'Équipe, les entraîneurs de l'équipe provinciale ont l'autorité de former une nouvelle paire.

Dans l'optique d'un développement à long terme de la participation des garçons en natation artistique, un duo mixte pourrait être sélectionné pour participer à l'UPE. Dans le cas échéant, un processus de sélection indépendant pourrait être mis en place et sera sous la responsabilité de la codirection générale.

## **Laissez-passer**

Si un-e athlète est dans l'impossibilité de participer à l'une des phases du processus de sélection ou se voit dans l'obligation d'abandonner l'une de ces phases à une étape quelconque, le comité de sélection pourra étudier la possibilité d'octroyer un laissez-passer à cet-te athlète afin de lui permettre de participer à la phase ultérieure du processus de sélection, s'il y a lieu.

Un-e athlète bénéficiant d'un laissez-passer s'ajoutera au nombre d'athlètes initialement identifié-es pour la phase visée.

## **Processus de sélection Équipe du Québec Jeunesse**

Si, pour un laissez-passer qui est accepté, un-e athlète manque une phase du processus de sélection, les pointages seront calculés comme suit :

- Si l'athlète manque la phase 1,

Le pourcentage prévu à la phase 1 sera additionné au pourcentage de la phase 2, selon le scénario (en fonction du tableau - Processus de sélection). Les pourcentages de la phases 3, 4 et 5 demeurent tel qu'indiqué dans le tableau.

| <b>Phases</b>   | <b>Mêmes figures 13-15 ans (%)</b> |
|---|------------------------------------|
| Phase 1 : Participation au Championnat de sélection 2025<br>Résultat des figures imposées     | X                                  |
| Phase 2 : Participation au Championnat de qualification 2025<br>Résultat des figures imposées | 15                                 |
| Phase 3 : Participation au Championnat Canadien 2025<br>Résultats des figures imposées        | 15                                 |
| Phase 4 : Camp préparatoire #2<br>Résultat des figures imposées                               | 10                                 |

|   |    |
|---|----|
| Phase 5 : Camp d'évaluation et sélection des Équipes du Québec 2025 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation à sec</li> <li>• Capacité athlétique dans l'eau</li> <li>• Évaluation routine d'équipe</li> </ul> | 60 |
|---|----|

- Si l'athlète manque la phase 2,

Le pourcentage prévu à la phase 2 sera additionné au pourcentage de la phase 3, selon le scénario (en fonction du tableau – Processus de sélection). Les pourcentages de la phases 1, 4 et 5 demeurent tel qu'indiqué dans le tableau.

| <b>Phases</b>   | <b>Mêmes figures 13-15 ans (%)</b> |
|---|------------------------------------|
| Phase 1 : Participation au Championnat de sélection 2025<br>Résultat des figures imposées   | 5                                  |
| Phase 2 : Participation au Championnat de qualification 2025<br>Résultat des figures imposées   | X                                  |
| Phase 3 : Participation au Championnat Canadien 2025<br>Résultats des figures imposées  | 25                                 |
| Phase 4 : Camp préparatoire #2<br>Résultat des figures imposées   | 10                                 |
| Phase 5 : Camp d'évaluation et sélection des Équipes du Québec 2025 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation à sec</li> <li>• Capacité athlétique dans l'eau</li> <li>• Évaluation routine d'équipe</li> </ul> | 60                                 |

- Si l'athlète manque la phase 3,

Le pourcentage prévu à la phase 3 sera additionné au pourcentage de la phase 4, selon le scénario (en fonction du tableau – Processus de sélection). Les pourcentages de la phases 1, 2 et 5 demeurent tel qu'indiqué dans le tableau.

| <b>Phases</b>   | <b>Mêmes figures 13-15 ans (%)</b> |
|---|------------------------------------|
| Phase 1 : Participation au Championnat de sélection 2025<br>Résultat des figures imposées     | 5                                  |
| Phase 2 : Participation au Championnat de qualification 2025<br>Résultat des figures imposées | 10                                 |
| Phase 3 : Participation au Championnat Canadien 2025  | X                                  |

|  |    |
|--|----|
| Résultats des figures imposées   |    |
| Phase 4 : Camp préparatoire #2<br>Résultat des figures imposées  | 25 |
| Phase 5 : Camp d'évaluation et sélection des Équipes du Québec 2025<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation à sec</li> <li>• Capacité athlétique dans l'eau</li> <li>• Évaluation routine d'équipe</li> </ul> | 60 |

- Si l'athlète manque la phase 4 et/ou 5,  
Veuillez-vous référer aux mesures particulières et circonstances extraordinaires.

### **Processus de sélection Solo/Duo/Duo mixte Jeunesse**

- Si l'athlète ou les athlètes manque(nt) la phase 1,  
Le pourcentage prévu à la phase 1 sera additionné au pourcentage de la phase 2, selon le scénario (en fonction du tableau – Processus de sélection). Le pourcentage de la phases 3 demeure tel qu'indiqué dans le tableau.

| <b>Phases</b>  | <b>Pointage (% de championnat)</b> |
|--|------------------------------------|
| Phase 1 : Participation au Championnat de sélection 2025     | X                                  |
| Phase 2 : Participation au Championnat de qualification 2025 | 45                                 |
| Phase 3 : Participation au Championnat Canadien 2025         | 55                                 |

- Si l'athlète ou les athlètes manque(nt) la phase 2 et/ou 3,  
Veuillez-vous référer aux mesures particulières et circonstances extraordinaires.

### **Mesures particulières et circonstances extraordinaires :**

Un laissez-passer pour la participation au camp d'entraînement de l'équipe du Québec pourrait être accordé à un-e athlète qui n'est pas en mesure de se présenter aux 2 dernières phases (phase 4 et 5) pour des circonstances extraordinaires. Dans une telle situation, une demande officielle à Natation Artistique Québec doit être déposée pour analyse et validation de cette demande.

Pour déposer une demande de laissez-passer, l'entraîneur-e responsable de l'athlète devra compléter le formulaire disponible à cet effet. Le formulaire complété et les pièces justificatives, s'il y a lieu, devront être transmis à la coordonnatrice de l'Unité provinciale d'entraînement.

## **Hébergement et particularités liées aux camps préparatoires**

Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant·e·s.

## **Hébergement et particularités liées aux camps d'entraînements / compétitions**

Les informations spécifiques à la saison estival 2025 seront disponibles sous peu.